

En mai 2016, les nuisances aériennes dans le sud francilien : un bilan mitigé ...



Madame, Monsieur,

Depuis notre dernier envoi vous invitant à notre assemblée générale annuelle du 25 janvier 2016 et la réunion publique qui a suivi, quantité de réunions avec les autorités de tutelle, la Direction Générale de l'Aviation Civile en particulier, l'ACNUSA, le directeur de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly, avec des groupes d'élus de la région, avec le Conseil Départemental de l'Essonne, avec les représentants d'associations locales, etc. se sont succédées.

Il en ressort quelques éléments essentiels qui permettent de dresser un premier bilan de ce début d'année 2016 ; nous mettons en vert ce qui nous semble aller dans le bon sens, et en rouge, l'inverse.

1. Les autorités de tutelle (DGAC), la ministre de l'environnement, le secrétaire d'État aux transports, le premier ministre, ces derniers jours lors d'une visite sur le chantier des travaux d'Orly, le directeur de Paris-Orly, nous ont tous confirmé ne vouloir toucher d'aucune façon à la régulation d'Orly donc au plafonnement à 250.000 créneaux horaires attribuables et au couvre-feu en vigueur.
2. La visite du premier ministre à Orly confirme le soutien du gouvernement aux travaux en cours, malgré le fait que les recours contentieux ne soient pas purgés, en ne retenant que l'aspect de la nécessaire mise à niveau de la plate-forme aux normes internationales, et en oubliant donc que cette mise à niveau est aussi un agrandissement de cette même plate-forme.
3. La mise en œuvre du règlement européen 598/94 à la date du 1er juin de cette année ne semble pas troubler la DGAC qui considère que le trafic n'ayant pas évolué à Paris-Orly, il n'y a pas lieu de faire quoi que ce soit relativement à ce règlement.

4. Il s'avère qu'en trois ans, le pourcentage de gros-porteurs est passé de 6 à 9,1% (janvier 2016) même si le trafic global est resté stable (autour de 235.000 mouvements par an).

5. Le groupe ADP, désormais Paris Aéroport (au singulier), considère que la situation des riverains survolés s'améliore régulièrement depuis de nombreuses années. Le directeur de la plate-forme d'Orly nous confirme un montant total de travaux entre 2016 et 2020 de 1,6 milliards d'euros. Nous l'avons interrogé sur la part de ce montant consacrée au sort des populations survolées, sans obtenir de réponse, si ce n'est que la génération de nouveaux avions, désormais disponibles (chez Airbus, A320 remplaçables par A320Neo, A350 plus intéressant pour Air France que A380 ; chez Boeing, B737 remplaçables par B737Max) va entraîner pour nous une nouvelle baisse de la nuisance sonore et atmosphérique.

6. Il nous faudrait donc raisonner aujourd'hui sur une situation future en acceptant en quelque sorte une augmentation supposée transitoire de la nuisance du fait du pourcentage croissant de gros-porteurs qui, même pour la génération à venir, feront toujours plus de bruit qu'un moyen porteur. Signalons que les B747 de Corsair devaient être remplacés par des avions plus modernes, mais au final il faudra encore attendre ; pour être tout à fait complets, les A340 (très bruyant et prenant très difficilement de l'altitude) ont été remplacés chez Air France par des B777 (moins bruyants et grimant bien). Notre position est invariable sur ce sujet : les populations survolées doivent bénéficier des progrès technologiques des avions sans marchandage possible du type : "avions moins bruyants" égale "plus d'avions".

7. Après le renouvellement du collège des élus et du collège des associations, la Commission Consultative de l'Environnement d'Orly se réunira, sous l'égide du préfet de région, début juin. Nous défendrons bec et ongles tous les aspects décrits plus haut. N'oubliez pas notre slogan : *le ciel appartient aussi à ceux qui demeurent dessous.*

Notre association voit son nombre de communes partenaires augmenter assez régulièrement (35 désormais), communes réparties aujourd'hui sur quatre départements (77, 78, 91, 94). Il en résulte que nous agissons sur l'ensemble du Sud francilien, en liaison avec les associations locales.

Notre objet est donc désormais clairement étendu à la défense de l'ensemble des riverains de l'aéroport de Paris-Orly, riverains au sens le plus large puisque 250.000 d'entre nous subissent les nuisances aériennes pour des avions les survolant à moins de 2.000 m, et environ 500.000 si l'on compte tout ceux pour lesquels une émergence sonore est mesurable. Cette évolution nécessite des modifications de notre structure et de notre organisation. Nous vous tiendrons bien entendu informés des décisions prises. Notre engagement est total, la DGAC, le ministère des transports, l'ACNUSA, les compagnies aériennes savent bien que les outils exceptionnels dont nous disposons les incitent, voire les contraignent à tenir compte des avis et dossiers portant sur les nuisances aériennes, les élus savent bien pouvoir compter sur ces données pour s'engager et appuyer les demandes formulées.

Nous restons très vigilants à la défense de vos intérêts, de votre environnement.

REJOIGNEZ-NOUS toujours plus nombreux

Pour le conseil d'administration, Gérard BOUTHIER, président